

MÉMO SANTÉ

ENTREPRISES
ARTISANALES
DU BTP



LES CONDITIONS CLIMATIQUES PARTICULIÈRES

Les conditions climatiques particulières (froid, vent, pluies, fortes chaleurs, soleil) peuvent présenter des risques pour votre santé.

Anticipez les effets de ces conditions climatiques en mettant en place des moyens de prévention adaptés.

TEMPÉRATURES ET PÉNIBILITÉ

FACE À L'ALLONGEMENT DE LA VIE PROFESSIONNELLE, L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL EST DEVENUE UN ENJEU DE PERFORMANCE POUR LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BTP. DEPUIS 2010, LA NOTION DE PÉNIBILITÉ A ÉTÉ INTRODUITE DANS LA RÉGLEMENTATION, DEFINISSANT UN ENSEMBLE DE FACTEURS SUSCEPTIBLE DE PORTER ATTEINTE À LA SANTE.

Les températures extrêmes sont un des dix facteurs de risque définis dans la réglementation.

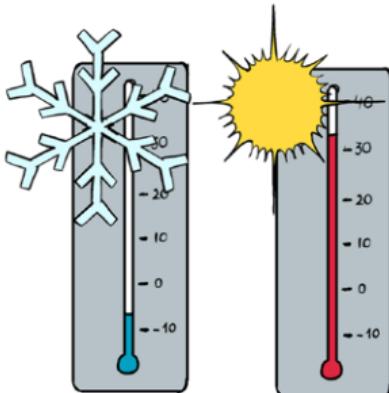


BON À SAVOIR

Les salariés sont exposés à ce facteur de pénibilité s'ils travaillent à une température inférieure ou égale à 5°C ou supérieure ou égale à 30°C pendant au moins 900 heures par an.

**Face aux températures difficiles,
le chef d'entreprise doit :**

- Evaluer le risque et l'intégrer dans le Document Unique
- Prévoir des mesures de prévention adaptées
- Informer les salariés sur les risques spécifiques liés aux conditions climatiques particulières et aux moyens de protection
- Ne pas exposer les jeunes travailleurs de moins de 18 ans aux températures extrêmes



TRAVAIL AU FROID : LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ

PENDANT L'HIVER, VOUS POUVEZ ÊTRE EXPOSÉ À DES TEMPÉRATURES TRÈS BASSES ACCOMPAGNÉES DE VENT, VERGLAS, GELÉES ET PARFOIS NEIGE QUI PEUVENT AVOIR DES CONSÉQUENCES SUR VOTRE SANTÉ.

En dessous de 5°C, le froid peut constituer un risque :

- Fatigue accrue
- Rhume, toux
- Engourdissements, gestuelle malhabile, perte de dextérité
- Difficultés de déplacement et de manutentions
- Gerçures, engelures et gelures
- Syndrome de Raynaud (blanchissement douloureux des doigts)
- Hypothermie (situation dans laquelle la température centrale du corps ne permet plus d'assurer correctement les fonctions vitales)
- Autres : chute en cas de sol glissant, TMS, ...

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

- Buvez régulièrement des boissons chaudes
- Mangez suffisamment
- Frottez-vous les mains et tapez les pieds au sol dès qu'ils s'engourdissent
- Ne restez pas immobile dans le froid
- Appliquez des crèmes protectrices contre le desséchement de la peau



COMMENT LIMITER L'EXPOSITION AU FROID ?

S'ORGANISER EN AMONT :

- Planifier les activités extérieures en tenant compte des prévisions météorologiques
- Privilégier les chantiers d'intérieur en hiver
- Les jours de grand froid, limiter les activités physiques intenses et le port de charges répétitif
- Prévoir un local chauffé avec possibilité de consommer des boissons chaudes et proposant des moyens de séchage des vêtements

AMÉNAGER LES HORAIRES ET LES RYTHMES DE TRAVAIL :

- Travailler aux heures les plus chaudes
- Favoriser la rotation des postes
- Fractionner l'activité et instaurer des pauses de récupération supplémentaires

AMÉNAGER L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL :

- Privilégier le travail au soleil, à l'abri du vent ou de la pluie
- Utiliser des parapluies d'échafaudage pour couvrir vos échafaudages et vos chantiers
- Mettre en place des générateurs d'air chaud avec une ventilation adaptée pour chauffer les postes de travail
- Utiliser des outils faiblement conducteur au froid (manche en bois ou en composite)
- Isoler les surfaces métalliques
- Utiliser des aides à la manutention
- Saler les sols glissants quand cela est possible



BIEN S'ÉQUIPER

POUR VOTRE CONFORT, HABILLEZ-VOUS CHAUDEMENT AVEC DES VÊTEMENTS ADAPTÉS NE GÊNANT PAS LA RÉALISATION DU TRAVAIL ET PROTÉGEZ-VOUS BIEN LES EXTRÉMITÉS DU CORPS (PIEDS, MAINS, TÊTE).

BON À SAVOIR

L'employeur doit mettre à disposition des salariés des vêtements et équipements individuels contre le froid et les intempéries.



Sous-gants et sous-pull thermiques



Gants isolants et imperméables



Echarpe tube



Casque avec doublure isolante

Chauferettes pour mains et pieds

Bottes de sécurité fourrées et antidérapantes

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

- Privilégiez l'empilage de différentes couches (3 couches de vêtements sont recommandées : sous-vêtements en coton, vêtements en laine, vêtements isolants)
- Pensez aux sous-vêtements de protection contre le froid

ORAGES, VENT, PLUIES...

EN TOUTE SAISON, ORAGES, GRÈLE, FORTES PRÉCIPITATIONS, VENT VIOLENT... PEUVENT ÊTRE DANGEREUX POUR VOTRE SANTÉ ET À L'ORIGINE DE GRAVES ACCIDENTS.

Les risques rencontrés peuvent être :

- Chute d'un travailleur due à une toiture glissante ou un plancher d'échafaudage glissant
- Basculement d'échafaudages
- Renversement de grues...



LA PRÉVENTION DE CES RISQUES PASSE PAR LA PRÉVISION, LA VIGILANCE, L'ORGANISATION.

- Disposer des prévisions météorologiques quotidiennes
- S'inscrire aux alertes déclenchées par les services météo (sms, mail, fax)
- Evaluer le risque d'exposition au vent avant et pendant la durée d'utilisation d'un équipement de travail en hauteur
- Vérifier dans la notice du constructeur les seuils de vitesse du vent au delà desquelles des restrictions d'utilisation sont préconisées
- Porter des vêtements et équipements de protection adaptés (parka, coupe vent, anorak)



BON À SAVOIR

Les conditions météorologiques (neige, gel, vent violent, pluies...) peuvent rendre le travail sur toiture dangereux. Il est donc de la responsabilité de l'employeur de suspendre les travaux sur toiture le temps que les conditions redeviennent favorables.

TRAVAIL À LA CHALEUR ET AU SOLEIL : LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ

DE PART VOS ACTIVITÉS EN EXTÉRIEUR, VOUS ÊTES PARTICULIÈREMENT EXPOSÉ AU TRAVAIL PAR FORTES CHALEUR ET EN PLEIN SOLEIL. CES CONDITIONS DE TRAVAIL PEUVENT ENTRAÎNER DES CONSÉQUENCES SUR VOTRE SANTÉ.

Les risques rencontrés peuvent être :

- Fatigue
- Maux de tête, nausées, vertiges
- Crampes musculaires
- Déshydratation
- Coup de chaleur (élévation de la température du corps)
- Coups de soleil, insolation, cancer de la peau (mélanome)...



ZOOM SUR : LE COUP DE CHALEUR

Les signes d'alerte : irritabilité, propos incohérents, grande fatigue, peau rouge, chaude et sèche, crampes musculaires, vertiges, nausées, soif intense, fièvre...

Les 1^{ers} gestes de secours : appeler les secours puis rafraîchir la victime (la mettre à l'ombre, retirer les vêtements superflus, l'asperger d'eau fraîche, lui faire boire de l'eau si elle est consciente).



LES BONS REFLEXES A ADOPTER

- Buvez régulièrement (un verre d'eau fraîche toutes les 20 min)
- Prenez des repas légers et fractionnés
- Évitez les aliments trop riches et à forte teneur en caféine (sodas, café)

COMMENT LIMITER L'EXPOSITION À LA CHALEUR ET AU SOLEIL ?

S'ORGANISER EN AMONT :

- Vérifier quotidiennement les conditions météorologiques et les bulletins d'alerte
- Mettre à disposition des salariés 3L d'eau fraîche par jour et par personne
- Prévoir un local frais et climatisé pour les pauses de récupération
- Limiter le travail physique : aides à la manutention, mécanisation des opérations...

AMÉNAGER LES HORAIRES ET LES RYTHMES DE TRAVAIL :

- Travailler aux heures les plus fraîches et les moins ensoleillées
- Favoriser la rotation des postes
- Instaurer des pauses de récupération supplémentaires pendant les heures les plus chaudes



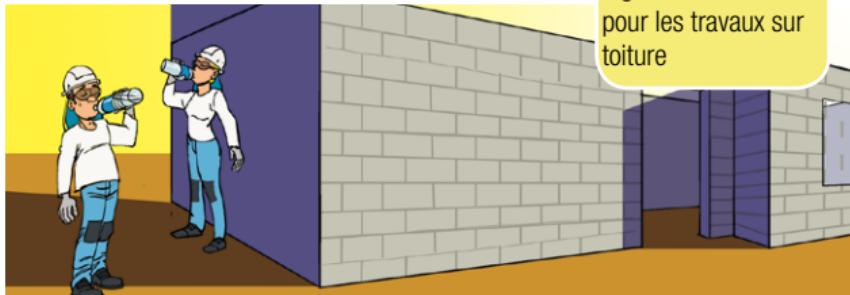
AMÉNAGER L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL :

- Privilégier le travail à l'ombre
- Mettre à disposition des salariés des brumisateurs
- Climatiser les cabines de conduite des engins de chantier
- Utiliser des outils faiblement conducteur à la chaleur (manche en bois ou en composite)
- Eliminer toutes les sources additionnelles de chaleur (ex : matériel électrique)



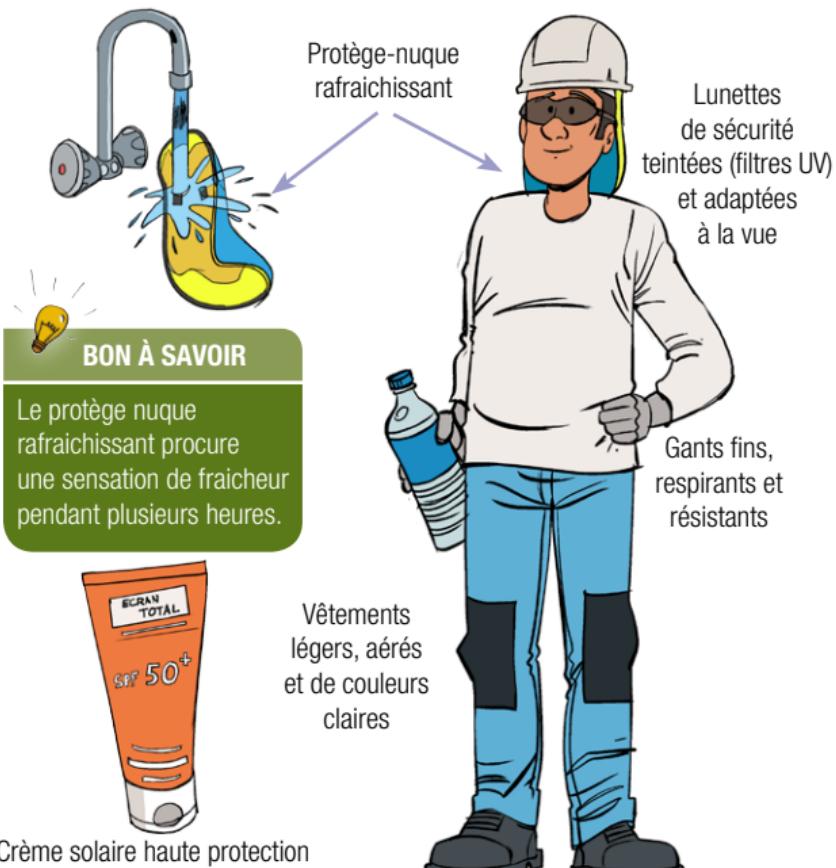
ATTENTION

Vigilance renforcée pour les travaux sur toiture



BIEN S'ÉQUIPER

POUR VOTRE CONFORT, PORTEZ DES VÊTEMENTS COUVRANTS MAIS LÉGERS ET DE COULEURS CLAIRES POUR FAVORISER L'ÉVAPORATION DE LA TRANSPIRATION.



LES BONS REFLEXES A ADOPTER

- Se couvrir la tête, la nuque et le torse
- Appliquer de la crème solaire sur les parties du corps qui ne peuvent pas être couvertes et renouveler l'application toutes les 2h

EN SAVOIR PLUS

IRIS-ST
2 RUE BÉRANGER
75003 PARIS

IRIS-ST, pôle prévention des artisans du Bâtiment
www.iris-st.org

OPPBTP
www.preventionbtp.fr

Avec le soutien de la DGE et de la CNAMTS.

**RETRouvez les mémos de l'IRIS-ST
sur l'application « Les Mémos » :**



OPPBTP
La prévention BTP

IRIS ST
Artisan de votre sécurité

Rédigé par l'IRIS-ST en collaboration avec les UNA MC et CPC de la CAPEB et l'OPPBTP
©IRIS-ST 2016 – Tous droits réservés – Edition N°1